

<b>Conseil central de surveillance pénitentiaire</b>
<b>Rapport annuel 2014</b>
<b>de la commission de surveillance de <i>Saint-Hubert</i> du centre de détention pour adultes</b>

## I. INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT

- Au 01/10/2013 :

Capacité de l'établissement	235 détenus environ + 30 SE	
Nombre de personnes de personnes privées de liberté	Ce 10 mars : 227 détenus et 25 SE	
Répartition prévenus / condamnés, (le cas échéant)	Prévenus	Condamnés
Distribution par sexe (le cas échéant)	Hommes	Femmes
Nombre de détenus de nationalité étrangère	Plus possible de le savoir, car nouveau logiciel depuis septembre 2014	

Eventuelles remarques *complémentaires* :

L'ouverture du nouveau bloc (le 8) est annoncée pour le 15 avril ; à partir de ce moment, le bloc 5 sera fermé et la capacité du Centre passera à 216 détenus. A suivre...

## II ACCUEIL ET INFORMATIONS AUX DETENUS

- Quelles informations les personnes privées de liberté reçoivent-elles quand elles entrent dans l'établissement ?

Celles prévues par le ROI, par ailleurs consultable intégralement

- Sous quelle forme (par ex. règlement d'ordre inférieur, brochure d'informations relatives au déroulement de la détention, aux procédures de libération anticipée, au droit de visite) ?

Verbale + informations écrites aux valves dans chaque bloc

- Existe-t-il des dispositions spéciales pour les détenus étrangers, ainsi que les personnes illettrées ou analphabètes ? non

On s'efforce d'être compris et de s'en assurer.

Des cours de néerlandais, anglais et de FLE (français langue étrangère) existent

Eventuelles remarques *complémentaires* :

### III CONDITIONS MATERIELLES DE DETENTION

#### *Sommaire*

- Hygiène et installations sanitaires
- Vêtements et literie
- Régime alimentaire
- Surpopulation et espace de vie

#### 1. Hygiène et installations sanitaires

- Tous les détenus ont-ils accès aux toilettes dans des conditions décentes permettant une certaine intimité ?

Oui

Remarque : dans le bloc VI, le gardien peut voir la toilette des cellules en regardant par l'oeilleton

- Y a-t-il un nombre suffisant d'installations de bain et de douches?

Pas vraiment. Dans le bloc II, 3 douches pour 48 détenus

Il y a UNE seule baignoire pour handicapé. Elle se trouve à l'infirmerie et ne fonctionne que sur demande

- Quel est l'état de propreté et d'hygiène des installations sanitaires ? Quelles sont les dispositions pour les maintenir propres et en état de fonctionner ?

Variable selon les blocs (certains, comme le bloc 5, étant particulièrement vétustes). Certains détenus se plaignent de l'accès aux produits d'entretien

- Quelle est la fréquence des douches (pour les détenus qui travaillent / pour les autres)?

- libre accès, mais souci d'eau chaude pour ceux qui travaillent et arrivent tardivement

- 2 /sem pour ceux qui sont en cellules

- Quel matériel d'hygiène est distribué et à quelle fréquence ?

Savon, shampoing, matériel de rasage, dentifrice régulièrement

#### 2. Régime alimentaire

- Quel est le budget annuel consacré à la nourriture (et le montant alloué par jour à chaque détenu) ?

3 euros 21 par jour et par détenu (montant non indexé depuis ?) mais une réduction de 20 % est annoncée sur le budget de la prison

- Des régimes alimentaires spéciaux sont-ils prévus pour les malades, les détenus âgés et, le cas échéant, les enfants accompagnant leur mère ?

Oui : malades, végétariens, ...

- Les régimes alimentaires de nature religieuse sont-ils respectés ?

oui

- Quel est l'état de la cuisine où les repas sont préparés ? Fait-elle l'objet d'inspection régulière concernant l'hygiène et la sécurité ?

Correcte et en bon état

- Les produits proposés par la cantine répondent-ils aux besoins et demandes des détenus ? Dans l'affirmative, le sont-ils à un coût raisonnable ?

Cantine complète pour suppléer au manque de nourriture

### 3. Surpopulation et espace de vie

- Tous les détenus disposent-ils de leur propre lit ? Si non, quelle est la proportion de détenus dans l'établissement qui n'en disposent pas ?

Oui

Il est dit que, dans un pavillon réaménagé (bloc 8), les cellules sont trop petites de 10 cm pour accueillir les lits et permettre la fermeture de la porte

- Dans les cellules communes ; comment les groupes (duos, trios, quatuors) partageant la cellule sont-ils composés et selon quels critères les détenus sont-ils affectés à une cellule en particulier ?

Les nouveaux arrivants sont en solo. Les fumeurs et non-fumeurs sont séparés autant que faire se peut

Ils sont affectés en fonction de leur origine, âge et autres considérations

*Eventuelles remarques complémentaires :*

*Eventuelles remarques complémentaires :*

*Eventuelles remarques complémentaires :*

## IV. REGIME ET ACTIVITES

## Sommaire

- Contacts avec le monde extérieur
- Education et formation
- Travail
- Exercice physique, loisirs et activités culturelles

### 1. Contacts avec le monde extérieur

#### 1.1. Visites

- Quelle est la fréquence des visites extérieures autorisées (prévenus et condamnés) ?

C'est fonction du comportement, des liens réguliers pour les visites hors surveillance

Voir le ROI pour les visites à table

- Quelle est leur durée ?

Trois heures (tous les jours sauf le jeudi) pour les visites à table ; deux heures pour ceux du bloc 6 (cellulaire) 4 fois par semaine ; des VHS sont organisées d'une durée de trois heures, tous les jours sauf le jeudi.

- Quelles sont les informations distribuées afin de permettre les contacts et les visites à un membre de la famille en détention? Prévu dans le ROI

Collaboration du SAD

- Y a-t-il des dispositions spéciales pour les visites d'enfants de détenus ?

Une fois par mois, le 3<sup>e</sup> mercredi, organisation de visites papas-enfants par le SAD de 13H à 16H dans un local spécifique, présence d'un membre du SAD, proximité des gardiens :

La prison met-elle à disposition un local permettant aux familles d'attendre ?

Pas nécessaire ; local spacieux

- Dans quelles conditions matérielles se déroulent les visites à table ?

Grand local avec tables et chaises et cafétéria

- La prison propose-t-elle des solutions alternatives pour les détenus qui ne reçoivent jamais de visites extérieures ?

Ceux qui gardent des contacts peuvent téléphoner mais les communications sont onéreuses

#### 1.2. Téléphone

A quelle fréquence les détenus ont-ils la possibilité de téléphoner ?

Chaque jour

### 2. Éducation et formation

° Quel type d'instruction les personnes privées de liberté peuvent-elles effectivement recevoir ?

Possibilités de formations, cours de langue (anglais, néerlandais, FLE), d'alphabétisation, peinture, jardinage, garnissage, informatique, enseignement à distance + apprentissage de travail à la ferme, en menuiserie.

° Quel est le pourcentage de détenus participant aux activités de formation ? env une 50<sup>e</sup> par ans

° Tous les détenus qui le souhaitent ont-ils accès aux activités de formation ?

Oui, sauf s'ils ont abandonné trop souvent des formations entreprises l'année précédente

° Le choix de la formation est-il compatible avec l'objectif de réinsertion des personnes détenues ?

oui

Comme partout en Belgique ...

° L'éducation est-elle rémunérée ? Si oui, dans quel(s) cas et à hauteur de quel montant ?

Oui, (0,60€ :heure, plus 0,06€ s'ils achèvent leur formation, plus 0,10€ s'ils réussissent

° Où les activités de formation ont-elles lieu ? Les locaux utilisés sont-ils adaptés ?

Dans les salles de classe ; oui

### 3. Travail

- Quelles sont les possibilités de travailler à l'intérieur de l'établissement ; en comparaison à celles de l'extérieur ?

Ferme, menuiserie, garnissage, cuisine, buanderie, technique...

- les travaux domestiques intérieurs (nettoyage, cuisine, vestiaire, buanderie, salle des visites et mess), qui occupent environ une centaine de détenus
- le plan vert (entretien des pelouses, ramassage des feuilles, déblayage de la neige)
- la ferme qui occupe une quinzaine de détenus
- le jardin qui occupe une vingtaine de détenus
- les activités agricoles et forestières
- les travaux d'entretien des bâtiments (électricité, plomberie, forge, etc.)
- les ateliers (ateliers entrepreneurs, menuiserie)

- S'il n'y a pas assez de travail pour tous les détenus, comment la sélection de ceux qui travaillent se fait-elle ?

Sélection sur base des demandes, du comportement, des places disponibles, de l'assiduité au travail.

- Quelles sont les conditions de travail (normes de sécurité, adéquation des locaux,...), en comparaison du monde extérieur ?

- En moyenne, à hauteur de quel montant le travail est-il rémunéré ?

Oui, conformément à la règle (entre 0,89€ et 1,10€ par heure ; le travail au garnissage et aux palets (commandes extérieures) est payé à la pièce

### 4. Exercice physique, loisirs et activités culturelles

- L'exigence d'une heure minimum d'exercice (ou de promenade) en plein air pour tous les détenus est-elle respectée ? oui

Le centre est semi-ouvert et les détenus circulent librement à l'intérieur de l'enceinte sauf exceptions (nouveaux arrivants, ...)

Les nouveaux arrivants ont droit au préau

- Quelles sont les activités sportives à disposition des détenus, à quelle fréquence et pour combien de temps ?

Salle de musculation pour 8 détenus à la fois, divers ... projets, comme VTT, marche, accès deux fois par semaine à la salle de sport de Saint-hubert pour du mini football et du badminton... La direction nous dit trouver difficilement des agents pour encadrer ces activités (dans la salle de fitness, ce sont des détenus qui s'en chargent)

- Quelles sont les autres activités de loisirs disponibles, y compris les activités culturelles (ateliers d'écriture, théâtre,...)?

Théâtre (impro), animation dans le cadre de la campagne « ruban blanc » à partir d'une pièce de théâtre

concert (rap-slam en 2014), bibliothèque, ...

activités familiales pour les fêtes de Pâques, fêtes des pères, fête de St Nicolas...

- Une salle ou un lieu est-il réservé aux activités de loisirs ?

Salle de musculation, espaces libres à l'extérieur, panier de basket-ball, terrain permettant de jouer à la balle

-

- Quelles sont les activités disponibles ?

Eventuelles remarques *complémentaires* :  
Toutes les activités culturelles sont organisées par le SAD

## V. SANTÉ

### *Sommaire*

- Accès aux soins médicaux
- Personnel médical et soignant
- Soins spécifiques pour les détenus souffrant de troubles mentaux

### 1. Accès aux soins médicaux

- Quels sont les principaux problèmes médicaux ?

Problèmes de gale

Nombreux cafards

Literie désuète

Manque de vêtements chauds pour ceux qui travaillent à l'extérieur

Présence de nombreux chats

Un détenu a eu un grave souci d'occlusion intestinale qui a été mal diagnostiqué

- Où les consultations ont-elles lieu et dans quelles conditions ?

Section médicale complète

- Quelle la fréquence des visites du personnel médical dans les locaux de détention ?

Les infirmières sont très présentes et rappelables

Le médecin passe tous les matins des jours ouvrables

- Y a-t-il une permanence médicale jour et nuit ?

Oui selon ses dires

Il nous paraît que les visites sont extrêmement brèves et que les consultations sont expéditives. Il y a un manque d'empathie et une disponibilité réduite. Les diagnostics sont à l'emporte-pièce.

Il n'y a pas de prise en charge adéquate pour les troubles mentaux.

Structurellement, le médecin a aussi d'autres responsabilités en matière sanitaire. Nous doutons de son exécution ;

La direction de l'établissement se dit consciente de ce qui précède mais dit manquer d'alternative.

## 2. Personnel médical et soignant

- Quelle est la composition du personnel médical [nombre de médecins, d'infirmiers, psychologues, psychiatres, autres personnels] ?

Un médecin qui se dit disponible 24h/24, 7j/7, ... Il organise lui-même, dans les mêmes conditions d'exercice, ses remplacements.

Un psychiâtre deux fois/mois

Infirmières :

- Leurs horaires de travail correspondent-ils aux besoins de la prison ?

Selon l'organigramme : oui

## 3. Soins spécifiques pour les détenus souffrant de troubles mentaux

- Au cours des 12 derniers mois, des détenus admis au sein de l'établissement ont-ils été diagnostiqués comme souffrant de maladies ou troubles mentaux ? Si oui, en quelle proportion ?

Oui : un

Il faut ajoute à cela ceux souffrant d'addictions

Les alcooliques peuvent être pris en charge par les AA

- Lorsqu'un tel diagnostic est posé, que se passe-t-il ensuite [transfert vers un hôpital psychiatrique ?, assignation dans un quartier spécialisé au sein de l'établissement aucune disposition spéciale ?]

Transfert

- Qui est chargé du traitement de ces malades [un psychiatre, un médecin généraliste] ?

L'équipe médicale existante

- Combien de psychiatres travaillent dans l'établissement et quel est leur temps de présence ?

Voir ci-dessus

Eventuelles remarques *complémentaires* :

## VI ORDRE, SECURITE ET RECOURS A LA COERCITION

- Quelle est la fréquence des incidents impliquant l'emploi de la force et de la c o n t r a i n t e (d'après les personnes détenues, le directeur, les registres et toute autre source) ? Incidents assez rares ; trois ou quatre par an...

•

Rare. Les gardiens sont attentifs et favorisent l'échange

- Dans quels cas le recours à des instruments de contrainte (menottes,...) est-il autorisé?  
Uniquement pour emmener un détenu de son bloc vers la cellule d'isolement ou le cachot (ce dernier est rarement utilisé)

-

- Tous ces cas sont-ils consignés dans un registre ?

Oui

- Les personnes visées par ces moyens ont-elles eu accès à un médecin ?

Voir ROI ; oui

- Quelle est la durée de maintien des moyens de contrainte ?

Voir ROI

- Les fouilles et les fouilles corporelles sont-elles effectuées avec respect et décence ?

Oui

Eventuelles remarques *complémentaires* :

Régime semi-ouvert ; la punition consiste à retourner en cellule (bloc 6) pour quelques jours

## VII. REGIME DISCIPLINAIRE

### 1. Généralités

- Quels sont les actes et les comportements les plus souvent sanctionnés ?

Détention de GSM

Détention de drogues douces

Rentrées tardives après PS

- Quelle est en moyenne la nature et la durée des sanctions infligées ?

Isolement dans l'espace séjour (IES), de 1 à 3 jours

- Quel est le nombre de personnes sanctionnées sur une période donnée en regard de l'effectif total des personnes privées de liberté ? pas plus de 10% (et ce sont souvent les mêmes détenus)

-

### 2. Isolement disciplinaire

- Au sein de l'établissement, quels sont les motifs qui conduisent au placement en cellule de punition ? Gsm, détention de drogues

-

- La personne mise à l'isolement dispose-t-elle toujours d'au moins une heure quotidienne d'exercice en plein air ? préau individuel

Oui

- Un contrôle par un médecin est-il effectué avant la mise à l'isolement et l'examen se concentre-t-il sur l'état de santé du détenu?

Oui, par une infirmière le 1<sup>er</sup> jour ; ensuite à la demande du détenu

- A quelle fréquence un tel examen médical a-t-il lieu durant la mise à l'isolement ?

Quelques passages

- Qui a accès au détenu à l'isolement et comment cela est-il notifié ?

Notre CS / les agents, ... (ROI)

Notification orale

Eventuelles remarques complémentaires :

### VIII. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DE SURVEILLANCE

- Comment qualifieriez-vous la collaboration entre la commission de surveillance et :
  - la direction de l'établissement ?

Celle-ci a une bonne écoute. Les résultats sont relatifs, mais il y a une évolution constructive

- le personnel de surveillance ?

Correcte et constructive

- le personnel administratif, médical et psychosocial ?

Avec les infirmières : très correcte

Avec les PMS : évolution constructive

- Avec le Comité central de surveillance pénitentiaire :

- La CS a le sentiment que les préoccupations du CCSP ne sont pas complémentaires et que son mode de fonctionnement n'est pas une aide. Dans la dernière news letter du CCSP, il était constaté que les membres des CS demandaient de moins en moins leur renouvellement. Une réponse à ce constat peut être que les réalités des CS ne sont pas perçues par le CCSP, que les CS sont livrées à elles-mêmes et sont de plus l'objet de tracasseries.

- Quel nombre de plaintes/demandes avez-vous reçues au cours des douze derniers mois ?
  - quel était l'objet de celles-ci ?

Détenus pas entendus/informés : 1

Médical : 4

SPS : 5

Administratif : 4

Maltraitance : 1

Accès au travail/formation : 3

Infrastructures/hygiène : 4

Nourriture : 4